



Monsieur Philippe RENARD  
Directeur de l'UCANSS  
Boite 45  
33 avenue du Maine  
75755 PARIS CEDEX 15

Paris le 23 octobre 2006

Monsieur le Directeur,

L'union Fédérale SUD Protection Sociale a pris connaissance des documents de synthèse actualisés au 31 décembre 2005 relatifs aux élections professionnelles (DP et CE) adressés en juillet dernier aux Directeurs d'organismes (circulaire 028/06).

J'ai noté que les tableaux de l'UCANSS faisaient mention des résultats des seuls syndicats CGT, FO, CFDT, CGC et CFTC ; notre syndicat SUD et d'autres, étant regroupés sous l'appellation « autres syndicats ».

Il me paraît pourtant simple, plus clair et surtout plus démocratique que chaque organisation syndicale soit citée.

Vous n'êtes pas sans connaître l'existence de SUD dans l'institution puisque dans votre organisme, SUD UCANSS est très largement majoritaire.

Je donnerais quelques exemples à partir des tableaux « DP » ( la même démonstration pourrait être faite avec les résultats des élections au CE) :

En Basse Normandie, la totalité des 487 Voix des « autres syndicats »(22.1% et 2<sup>ème</sup> organisation syndicale sur la région) se composent exclusivement de voix SUD ! (CPAM et CAF Caen, 2 établissements de l'UGECAM la Garenne et le Parc ).

En Ile de France, les voix SUD représentent plus de la moitié des 1031 voix des « autres syndicats ».

En Midi- Pyrénées, (7.1% - 352 voix) là encore, ce sont des voix SUD.

En Haute Normandie, sur les 493 voix (11.7%) des « autres syndicats », 261 voix proviennent de SUD CPAM Rouen auquel il convient de rajouter l' URSSAF de Rouen et le CTI de Normandie ! .

Je pourrais citer d'autres exemples en Picardie, Nord Pas de Calais, Centre, Rhône Alpes....,

Je vous demande en conséquence de bien vouloir faire apparaître au sein de ces documents le détail de la répartition « autres syndicats ». Cela permettrait à des organismes dans lequel SUD est très représenté voire majoritaire comme à l'UCANSS, à la CPAM de St Etienne, à la CPAM Rouen, à la CAF de Caen..., d'afficher des résultats plus lisibles ce qui serait apprécié autant par les Directeurs d'organismes que par les personnels.

Je profite de ce courrier pour renouveler notre demande concernant les résultats des élections des représentants du personnel dans les Conseils des organismes de la branche maladie et les conseils d'administration des autres branches. Au vu des documents élaborés à partir des résultats 2004/2005, j'ai du mal à imaginer que l'UCANSS est dans l'incapacité de fournir ce type de résultats. Je vous rappelle que les résultats d'élections professionnels sont publics et que le refus de la communication de ces résultats nous paraît être non seulement une absence de transparence mais une entrave à la liberté d'information de notre syndicat.

Vous n'êtes pas sans savoir que le gouvernement travaille sur la mise en place de nouvelles règles concernant la représentativité syndicale (voir le rapport de M Hadas Lebel en cours d'étude au Conseil Economique et Social) et que l'UCANSS s'honorerait en reconnaissant dès maintenant la représentativité nationale de SUD dans la Sécu sachant que malgré les obstacles souvent mis par les Directions locales, le poids de SUD est d'ores et déjà supérieur à la CGC et proche de la CFTC.

Je vous remercie de bien vouloir nous adresser ces résultats soit par messagerie électronique ( [uf@sud-protectionsociale.org](mailto:uf@sud-protectionsociale.org) ) soit par courrier (93 bis rue de Montreuil – 75011 Paris).

Restant à votre disposition et prêt à vous rencontrer, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la commission exécutive fédérale SUD Protection Sociale,

Alain Callot